



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 8 août 2019

Irrigation

Nouvelles mesures de restrictions sur le bassin de la Charente Amont

Bassin de la Charente Amont - Mesures d'alerte :

L'interdiction de prélever l'eau, le dimanche de 9h à 19h, en nappe rattachée à l'indicateur de la Bonnardière est levée.

Elles sont plafonnées de 7% du volume hebdomadaire autorisé.

Conformément aux arrêtés-cadre, la préfète a signé le 07 août 2019 un arrêté préfectoral en ce sens. Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir de 8 h, vendredi 9 août 2019.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76